

Le 10 juin 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le mardi 10 juin 2014, à 18h00 à l'Église, sous la présidence de madame la Mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins et Monique Richard. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Massie et Pierre Roy ont motivé leur absence.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et Monsieur Yves Lefebvre, directeur des travaux publics sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 18h10.

Rés. 2014-138
Adoption de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec les modifications suivantes :

- l'ajout du point 7m) Projet Hydro Québec
- reporter en juillet le point 10b) Aide financière – Revitalisation du village
- reporter en juillet le point 10c) Demande de dérogation mineure 2014-018, au 167, montée du Val-de-Loire
- reporter en juillet le point 11a) Entente avec Activac

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 2014-139
Acceptation du
procès-verbal
du 24/05/2014

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2014

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2014 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2014-140
Acceptation du
procès-verbal
du 29/05/2014

3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2014

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins

et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2014 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2014-141
Acceptation du
procès-verbal
du 2/06/2014

3c) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2014

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2014 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

La conseillère municipale Chantal Valois prend son siège à 18h20.

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité pour cette sixième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation! Vos idées et votre apport nous sont précieux! Depuis le début de l'année, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. Également, les citoyens présents disposent maintenant de deux périodes de questions, la première d'ordre général et la seconde sur les points de l'ordre du jour. Cela représente une avancée importante pour notre démocratie.

Mais tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les personnes présentes à cette table :

Mathieu Harkins, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du Comité des Finances;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable du Plein air et de l'Urbanisme ;

Monique Richard, conseillère responsable des Arts et de la Culture ;

Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;

Marie-Hélène Gagné, directrice générale par intérim de la municipalité;

Également, présent avec nous, monsieur Yves Lefebvre, Directeur des Travaux publics et de l'Ingénierie.

Se sont excusés :

Pierre Roy, maire suppléant, conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs.

Départ du directeur général

Dans un premier temps, je vous informe que suite au départ du directeur général le 2 juin

dernier, la municipalité retiendra les services d'une firme spécialisée en recrutement de cadres afin de proposer des candidatures au comité de sélection qui sera formé au cours des prochaines semaines. Nous regrettons cette situation et ferons tout en notre pouvoir pour combler le poste dans les plus brefs délais possible.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 24 mai dernier, de même que les principaux dossiers que nous avons traités.

Principaux dossiers

1 - Dossier Hydro-Québec

Une avancée encourageante : deux résolutions. L'une adoptée par la Table des préfets des Laurentides, le 12 mai et l'autre par le Conseil des maires de la MRC, le 13 mai.

Lors de la Table des préfets des Laurentides, qui a eu lieu le 12 mai dernier, une résolution a été adoptée à l'unanimité pour appuyer Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut dans notre demande à être entendus devant le BAPE pour le projet de ligne à haute tension du Grand-Brûlé. Il s'agit d'un appui de taille, car les huit MRC ayant adopté cette résolution regroupent au total 76 municipalités. De plus, ce geste a été posé en présence du nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand. Celui-ci est en effet le ministre responsable de la région des Laurentides. Le 13 mai, les maires de la MRC des Pays-d'en-Haut ont adopté à leur tour une résolution réitérant la demande d'audiences devant le BAPE.

2 juin Sous-comité technique (les ingénieurs d'Hydro, Guy St-Jacques du Comité aviseur et deux ingénieurs consultants de Saint-Adolphe)

5 juin CTR (Sarah Perreault et l'ingénieur consultant, Paul Paquin)

6 juin, Finalisation de lettres à l'intention de la Régie de l'Énergie et du BAPE de la part de nos avocats, Me Armand Elbaz et Félipe Morales

6 juin Lettre de Lisette Lapointe envoyée au ministre de l'environnement avec les deux résolutions

Le 10 juin, Nouvelle résolution du Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- Que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut réitère sa demande de tenue d'audiences publiques du BAPE concernant le projet de ligne à 120 Kv du Grand-Brûlé - Dérivation Saint-Sauveur;
- Que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de faire réaliser une contre-expertise indépendante si aucune entente n'intervient entre les ingénieurs des deux parties.

2 - Le traitement des eaux

SECTEUR TERRASSES SAINT-DENIS

Règlement d'emprunt – Eaux parasitaires

SECTEUR VILLAGE

Règlement d'emprunt – Eaux parasitaires

SECTEUR MOULIN/MORGAN

Le 6 juin, Nous avons tenu un registre pour le règlement d'emprunt visant à terminer les travaux pour être en mesure de brancher au réseau le secteur Morgan. Parmi les citoyens du secteur, 36 personnes sont venues signer le registre exprimant ainsi leur opposition à ce règlement d'emprunt. Nous sommes donc dans une impasse et ne pourrions terminer les travaux comme prévu d'ici la fin de l'année.

3 - Sécurité des citoyens et du personnel

Suite aux événements survenus le 16 mai, où un membre du personnel a été agressé et suite aux nombreux actes de vandalisme recensés au cours des dernières semaines, des mesures de sécurité ont été mises de l'avant. Entre autres, à noter qu'un service de sécurité privé patrouille désormais nos rues. Cette mesure existe dans les municipalités voisines et nous comptons ainsi améliorer la sécurité des citoyens et contrer le vandalisme.

Également, le Conseil a décidé de doter la municipalité d'un Service d'appels téléphoniques automatisé lors de situations d'urgence, par exemple lors d'avis d'ébullition d'eau. Ces services sont également disponibles chez nos voisines et il était temps que Saint-Adolphe emboîte le pas.

4 - Bilan de santé de la municipalité

Première rencontre : Le Conseil, le 2 juin

5 - 1^e Forum sur l'eau

Le 31 mai, Près de 200 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des conférences très instructives et intéressantes qui se sont déroulées tout au long de la journée. Cette initiative était un engagement de l'équipe Lisette Lapointe et nous la reprendrons l'an prochain.

6 - Fête des Vins et Saveurs

Réunions : le 30 mai et le 5 juin

Le 5 juin – Communiqué aux médias locaux et nationaux : Annonce du spectacle du 12 juillet

LES GAGNANTS DE L'ÉMISSION LA VOIX EN SPECTACLE LE 12 JUILLET À LA FÊTE DES VINS ET SAVEURS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Saint-Adolphe-d'Howard, Québec – Le 5 juin 2014 – La Fête des vins et saveurs de Saint-Adolphe-d'Howard, présentée par la Société des alcools du Québec, accueillera, le 12 juillet prochain, les deux grands gagnants de la très populaire émission La Voix. Yoan dont la voix grave et chaude a fait craquer le Québec assumera la première partie du spectacle en plein air qui aura lieu sur le site enchanteur du parc Alphonse-Jodoin à compter de 20 heures 45. Valérie Carpentier, grande gagnante de la première saison de La Voix et qui sera en tournée partout au Québec cet automne, assurera la deuxième partie du spectacle.

« Depuis l'annonce du retour d'un événement de dégustation de vins à Saint-Adolphe-d'Howard, le comité organisateur travaille sans relâche pour mettre sur pied un week-end festif qui saura plaire et attirer les foules, » a déclaré madame Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard.

Les billets seront en vente dès le 6 juin à l'hôtel de ville de Saint-Adolphe-d'Howard et dans certaines succursales de la SAQ dont celles de Ste-Agathe-des-Monts, St-Sauveur, Ste-Adèle et Morin Heights. Le prix sera de 40\$ pour les non-résidents alors que les résidents de St-Adolphe bénéficieront d'un tarif spécial à 30\$ en se les procurant à l'hôtel de ville. Les billets donneront accès au spectacle mais aussi à la dégustation de vins qui débutera à 11 :30 le matin.

Rappelons qu'il s'agit d'un événement caritatif dont les profits seront versés à des organismes locaux.

Pendant le spectacle, les festivaliers pourront d'ailleurs continuer à déguster les vins présentés par les nombreuses agences qui seront présentes lors de la Fête des vins et saveurs.

« Nous sommes particulièrement fiers d'avoir su convaincre l'équipe de Valérie Carpentier et de Yoan d'accepter notre invitation et de présenter un spectacle dans le cadre enchanteur du parc Adolphe-Jodoin, situé en bordure du magnifique lac St-Joseph, » a ajouté Denis Boucher, président du comité organisateur.

Plusieurs autres surprises seront annoncées au cours des prochaines semaines notamment pour ce qui est de la restauration et de l'animation. Celles-ci viendront bonifier encore davantage le programme de la Fête qui se tiendra les 12 et 13 juillet prochains à Saint-Adolphe-d'Howard.

7 – Lancement du bulletin municipal et du « Plaisirs d'été »

Le 6 juin Conférence de presse – Lancement de la programmation d'été : Fête nationale, Fête des vins et saveurs, Activités culturelles, compétitions sportives, loisirs et plein air.

Madame Monique Richard se fera un plaisir de vous résumer les belles activités culturelles de l'été au point 16.

8 - Rencontres, activités et réunions

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

Le 24 mai, Inauguration du restaurant La Petite Charette

Mai et Juin, Plusieurs rencontres – APEL Saint-Joseph et APEL Sainte-Marie au sujet du code d'éthique concernant la navigation de plaisance

Le 5 juin, Rencontre Madame Rossignol et M. Pierre Beauchamp, Fabrique de Saint-Adolphe

Le 7 juin, Souper bénéfice – Les Lions

Le 9 juin, Rencontre avec Madame Diane Lapointe, bureau du député, monsieur Yves St-Denis, en compagnie de M. Yves Lefebvre

Réunions administratives de la mairesse

Le 27 mai, Réunion statutaire avec Martial Fortin et Marie-Hélène Gagné

Le 27 mai, M. Pierre Fortin, Raymond, Chabot, Grant, Thornton et Pierre Roy (Bilan de santé)

Le 29 mai, Réunion avec Martial Fortin et Marie-Hélène Gagné - Rapport des directeurs Plein air, Urbanisme et Environnement et Loisirs, Culture et Communautaire (suite à l'analyse des demandes d'aide financière des associations et organismes)

Le 30 mai, 1^e réunion du Comité des Finances

Le 3 juin, Yves Lefebvre, Martin Pagé et membres du syndicat des Cols bleus

Le 4 juin, Consultants Viallet et Louise Ménard, Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Le 5 juin, Yves Lefebvre et Marie-Christine l'Espérance – suivi syndicat Cols bleus

Le 5 juin, Marie-Christine L'Espérance – Préparation Conférence de presse

Le 5 juin, Madame Louise Martel, Raymond, Chabot – Recrutement de cadres

Le 6 juin, Monsieur Yves Lefebvre et madame Caroline Dion – terminaison d'emploi

Le 6 juin, Monsieur Thierry Viallet, Consultants Viallet

Le 9 juin, Madame Marie-Hélène Gagné et M. Yves Lefebvre – Suivi des dossiers

9 - Journée de la mairesse

Le 30 mai :

Monsieur Dany Chinchinkas, Média Enseignes

Monsieur Sylvain Forget et madame Lucie Savard

Madame Nathalie Caron – Projet

Monsieur Serge Roberge, APEL Saint-Joseph

10 - Assemblées extraordinaires du Conseil municipal

Le 29 mai, Assemblée extraordinaire du Conseil - Avis de motion

Le 2 juin, Projets de Règlements d'emprunt

11 - Caucus des conseillers

Le 29 mai, Caucus des conseillers - Préparation Lac à l'Épaulé du 2 juin

Le 2 juin, Lac à l'Épaulé

Le 6 juin, Caucus des élus et caucus administratif

Le 10 juin, Caucus administratif

12 - Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut

Le 10 juin, Comité de Sécurité publique, Caucus et Conseil des maires

13 - Communications et Médias

Juin, Finalisation du Bulletin municipal et du « Plaisirs », édition ÉTÉ

Mai-Juin, Élaboration du Code d'éthique pour la navigation de plaisance et finalisation du dépliant

Dates à retenir

Le 13 juin, mise en vente des billets pour la Fête des Vins et Saveurs

Le 14 juin, Course des bateaux dragons

Le 24 juin, Fête nationale

Le 28 juin, de 10h à midi, Assemblée générale annuelle – Mont Avalanche (SGMA)

Les 12-13 juillet, la Fête des Vins et Saveurs

Bonnes nouvelles

En terminant, une excellente nouvelle, l'arrivée à Saint-Adolphe de l'entreprise Attitude Montagne! J'ai eu l'occasion de rencontrer son président, Dominic Asselin et j'ai été emballée par le projet. D'une part, les activités d'escalade cadrent parfaitement avec le caractère Plein air de Saint-Adolphe et d'autre part, cette entreprise constituera un atout important pour le développement économique et touristique de la municipalité. Il faut, à cet égard, remercier la MRC des Pays-d'en-Haut et le CLD pour leur appui dans ce dossier.

Madame Marjorie Bourbeau vous expliquera en détail ce beau projet au point 16.

Enfin, je tiens à féliciter madame Paule Riopel, notre bibliothécaire, et ses bénévoles pour leur beau travail. Grâce à cette belle équipe, Saint-Adolphe conserve encore cette année ses quatre sceaux d'excellence, la plus haute reconnaissance que nous puissions recevoir pour les installations que nous possédons. Cette reconnaissance a été confirmée lors de l'Assemblée générale annuelle du Réseau des bibliothèques des Laurentides qui se tenait la semaine dernière.

Lisette Lapointe

Mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil municipal a répondu aux questions.

6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Rés. : 2014-142
Acceptation des
comptes du mois

6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 10 juin 2014, au montant de 697 615,55 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 10 juin 2014, au montant de 1 311 917,35 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

Rés. 2014-143
Fin d'emploi de
Martial Fortin

7a) Terminaison d'emploi de monsieur Martial Fortin

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard mette fin au contrat d'emploi de

monsieur Martial Fortin en date du 2 juin 2014.

ADOPTÉE

Rés. 2014-144
Adoption du
Règlement
no 780

7b) Adoption du Règlement no 780 amendant le règlement no 764 afin de réduire le taux d'intérêt de 18 à 9%

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 24 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le *Règlement no780 amendant le règlement no 764 afin de réduire le taux d'intérêt de 18 à 9%*, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le libellé du 4e alinéa de l'article 10 du règlement no 764 est remplacé par le libellé suivant :

« Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 9%, à partir du jour auquel ils deviennent dus ».

ARTICLE 2 : L'amendement prévu à l'article 1 est effectif à compter du 1^{er} juillet 2014.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Rés.: 2014-145
Adoption du
règlement no 772

7c) Adoption du Règlement no 772 abrogeant les règlements no 718 et 718-1, et établissant la tarification des biens et des services

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale précise que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard tenue le 26 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 772 abrogeant les règlements no. 718 et 718-1 et établissant la tarification des biens et services soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge les règlements no 718 et 718-1. Toutefois, toute somme due à la municipalité ou exigible par cette dernière en vertu de dispositions antérieures demeure due et exigible.

ARTICLE 3

Les honoraires prescrits aux divers services sont détaillés comme suit, soit :

- | | |
|---|----------|
| • Administration | Annexe A |
| • Service des loisirs, culture et vie communautaire | Annexe B |
| • Urbanisme et environnement | Annexe C |
| • Travaux publics | Annexe D |
| • Sécurité publique | Annexe E |
| • Service plein-air et nautique | Annexe F |

Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction des documents et renseignements personnels détenus par la municipalité, sont ceux prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, R.R.Q., c. A-2.1, r.3.

ARTICLE 4

Lors d'une vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, tous les frais encourus, notamment d'arpentage, de recherche, de notariat, légaux et autres, nécessaires à la vente des immeubles visés, sont imposés directement sur ces immeubles et porteront intérêts et pénalités aux taux applicables en vigueur décrétés par la municipalité.

ARTICLE 5

La tarification applicable à une demande de modification à la réglementation est remboursable uniquement lorsque la procédure de modification est avortée par la Municipalité.

ARTICLE 6

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition antérieure irréconciliable.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Lapointe
Mairesse

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion: 26 avril 2014
Adoption du règlement:
Affichage:

ADOPTÉE

7d) Rapport d'effectifs

La directrice générale adjointe Marie-Hélène Gagné dépose le dernier rapport d'effectifs.

Jeannette Lécuyer, magasinier
Temps plein, temporaire
Classe 6
Échelon 5
Taux horaire de 21,24 \$, selon convention des cols bleus
Embauche le 28 avril 2014
Fin d'emploi le 15 août 2014

Audrey Laflamme, technicienne en génie civil (remplacement congé maternité)
Temps plein, temporaire
Taux horaire de 21,02 \$, selon convention des cols blancs
Embauche le 30 juin 2014
Fin d'emploi le 14 août 2015

Marie-Josée Dagenais, remplacement service des finances
Occasionnel
Taux horaire de 18,87 \$, selon convention des cols blancs
Embauche le 28 mai 2014

Geneviève Renaud, remplacement service des finances
Occasionnel
Classe
Échelon
Taux horaire de 18,87 \$, selon convention des cols blancs
Embauche le 29 mai 2014

Frédéric Desbiens, préposé au débarcadère
Étudiant, temps partiel
Taux horaire de 11,35 \$, selon Politique salariale des étudiants (cols blancs)
Embauche le 26 mai 2014
Fin d'emploi le 13 octobre 2014

Manon Lafrance, patrouilleur nautique
Saisonnier, temps partiel, occasionnel
Échelon 1
Taux horaire de 17,15 \$, selon convention des cols blancs
Embauche le 26 mai 2014
Fin d'emploi le 15 septembre 2014

Sébastien Synnet, préposé aux parcs
Temps plein
Classe : étudiant
Taux horaire de 12,10 \$, selon convention cols bleus
Embauche le 3 juin 2014
Fin d'emploi le 15 septembre 2014

Samuel Airolti, aide-horticulteur
Temps plein, été
Classe : étudiant
Taux horaire de 11,60 \$, selon convention cols bleus
Embauche le 27 mai 2014
Fin d'emploi le 15 septembre 2014

Xavier Ste-Marie, préposé aux parcs et loisirs
Temps plein, été
Classe : étudiant

Taux horaire de 11,85 \$, selon convention des cols bleus
Embauche le 2 juin 2014
Fin d'emploi le 31 août 2014

Shawn D'Antonio, journalier (étudiant)
Temps plein, été
Étudiant
Embauche le 31 mai 2014
Taux horaire de 11,60 \$, selon convention des cols bleus

Rés. : 2014-146
Carte de crédit
supplémentaire

7e) Carte de crédit supplémentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une carte de crédit supplémentaire à l'usage de la mairesse.

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard demande à Visa Desjardins qu'une nouvelle carte de crédit avec une marge de 2 000\$ à l'usage de madame Lisette Lapointe soit émise.

QUE la mairesse et directrice générale adjointe soient autorisées à signer tous les documents relatifs à une telle demande.

ADOPTÉE

Rés. 2014-147
Participation au
Colloque de
l'AGFMQ

7f) Participation au Colloque de l'Association des Gestionnaires Financiers Municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 695 prévoit que toutes dépenses de formation ou de congrès des cadres municipaux supérieures à 500\$, doivent être autorisées par résolution du conseil municipal.

CONSIDÉRANT le colloque de l'Association des Gestionnaires Financiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 9 au 12 septembre prochain à l'Auberge du Lac Taureau, à St-Michel-des-Saints;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice générale adjointe à participer au colloque de l'Association des Gestionnaires financiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 9 au 12 septembre prochain à l'Auberge du Lac Taureau, à St-Michel-des-Saints, au cout de 1050\$, taxes en sus, incluant repas et hébergement, les coûts de transport étant en plus.

ADOPTÉE

Rés. 2014-148

7g) Participation à la formation Développements récents en droit de

Participation à la formation
Développements récents en droit de l’environnement 2014

l’environnement 2014

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 695 prévoit que toutes dépenses de formation ou de congrès des cadres municipaux supérieures à 500\$ doivent être autorisées par résolution du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la formation intitulée *Développements récents en droit de l’environnement 2014*, qui avait lieu le 30 mai 2014, formation reconnue dans le cadre du programme de formation obligatoire du Barreau du Québec dont la greffière est membre.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard rembourse à la greffière les coûts pour la formation *Développements récents en droit de l’environnement 2014*, au montant de 467,00\$, taxes en sus, et frais de déplacement, sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Rés. 2014-149
Consultant en relations de travail

7h) Consultant en relations de travail

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater *Viallet Consultants* afin d’agir à titre de conseiller en relations de travail.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02-XXX-00-418 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard mandate *Viallet Consultants* à titre de conseiller en relations de travail.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat du registre référendaire – Règlement no 769

7i) Dépôt du certificat du registre référendaire du Règlement no 769

La directrice général adjointe Marie-Hélène Gagné dépose le certificat du greffier suivant la tenue du registre référendaire pour le règlement no 769 décrétant un emprunt et une dépense de 550 000\$ pour des travaux sur le réseau d’égout du secteur Moulin Morgan, incluant notamment deux nouvelles stations de pompage intermédiaires afin de rendre le collecteur sanitaire opérationnel et fonctionnel.

Rés. 2014-150
Adjointe à la
maire et à la
direction générale

7j) Adjointe à la maire et à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire embaucher une adjointe à la maire et à la direction générale;

CONSIDÉRANT QU’UN comité de sélection doit être formé;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard embauche une adjointe à la maire et à la direction générale.

QU’un comité de sélection soit formé de Lisette Lapointe, Pierre Roy ainsi que de Marie-Hélène Gagné.

ADOPTÉE

Rés. 2014-151
Terminaison
d’emploi de
Caroline Dion

7k) Terminaison d’emploi de madame Caroline Dion

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard mette fin au contrat d’emploi de madame Caroline Dion à compter du vendredi 13 juin 2014.

ADOPTÉE

Rés. 2014-152
Convention
collective des
pompiers

7l) Convention collective des pompiers

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des pompiers est échue depuis le 30 octobre 2012 et qu’il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres de négociation avec les représentants des employés, soit le *Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation et du commerce section locale 501* ont eu lieu;

CONSIDÉRANT l’entente de principe intervenue le 10 février 2014 entre la Municipalité et le Syndicat TUAC section locale 501 ;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard accepte l’entente de principe intervenue le 10 février 2014 avec le *Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation et du commerce section locale 501* et que la Convention collective des pompiers soit renouvelée pour une durée de 6 ans, débutant rétroactivement le 30 octobre 2012 jusqu’au 31 décembre 2018.

Que le conseil municipal autorise la maire, la directrice générale adjointe et le directeur de la sécurité publique, à signer la convention collective des pompiers intervenue avec le *Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation section locale 501*.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-153
Projet Hydro Qc

7m) Avant-projet de la ligne à 120 Kv du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-

Sauveur

ATTENDU QU’Hydro-Québec projette la construction d’une ligne de transport à 120 Kv de 40 km dans les MRC des Laurentides et des Pays-d’en-Haut qui traversera notamment la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard sur environ 13 km;

ATTENDU QUE pareil projet doit servir à transférer l’alimentation électrique du poste du Grand-Brûlé à Tremblant aux postes de Saint-Sauveur et de Doc-Grignon (Sainte-Adèle);

ATTENDU QUE le susdit projet d’Hydro-Québec a fait en sorte de mobiliser une grande partie de la population de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard pour les motifs suivants, à savoir :

- Impact visuel de la ligne dans le paysage principal moteur économique de la municipalité;
- Impacts du déboisement sur les cours d’eau, la faune, la flore;
- Effets des champs électriques et magnétiques (CÉM) sur la santé;
- Préoccupation liée à la dépréciation possible de la valeur marchande des propriétés;
- Préoccupation liée à l’utilisation de l’emprise par les VTT, les motoneiges et autres véhicules hors routes : bruit, pollution, quiétude, accès aux propriétés privées;

ATTENDU la demande adressée le 17 mai 2013 par le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard au ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs de mandater le Bureau d’audiences publiques en environnement (BAPE) de tenir des audiences publiques sur le projet d’Hydro-Québec (cf. résolution 2013-155);

ATTENDU l’appui accordé par le conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut à pareille demande adressée par la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard au susdit ministère (cf. résolution CM 109-06-13);

ATTENDU l’appui adressé par la Table des préfets des Laurentides (TPL) en vue de la tenue d’audiences publiques du BAPE sur pareil projet d’Hydro-Québec (cf. résolution no TPL 315-14-05);

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard réitère sa demande de tenue d’audiences publiques du BAPE concernant le projet de ligne à 120 Kv du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard demande au ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles de faire réaliser une contre-expertise indépendante si aucune entente n’intervient entre les ingénieurs des deux parties.

ADOPTÉE

8 TRAVAUX PUBLICS

Avis de motion

8a) Avis de motion – Règlement d’emprunt de 46 000\$ pour les honoraires en architecture et génie civil – Mont-Avalanche

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu’à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 46 000\$ pour des honoraires professionnels en architecture et génie civil pour des travaux au Mont-Avalanche sera présenté pour décision.

Rés. : 2014- 154
Mandat pour
plans et devis
en architecture
Mont Avalanche

8b) Mandat pour plans et devis en architecture Mont-Avalanche

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du bâtiment du Mont-Avalanche doivent être finalisés;

CONSIDÉRANT les trois (3) offres de service reçues pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier:

Mario Allard, architecte	15 500\$, taxes en sus
Atelier Idéa	17 500\$, taxes en sus
Jean-François Parent, architecte	13 000\$, taxes en sus

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants à un règlement d’emprunt no. 781 à venir pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard mandate Jean-François Parent, architecte, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier suivant l’offre de service du 27 mai 2014, au montant de 13 000\$, taxes en sus.

QUE les sommes soient prises à même le règlement no.781, conditionnellement à l’approbation dudit règlement par le MAMOT.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-155
Achat d’une
niveleuse

8c) Achat d’une niveleuse

CONSIDÉRANT l’appel d’offres TP2014-10 publiée sur le site SÉAO pour l’achat d’une niveleuse.

CONSIDÉRANT QUE *Équipement Laurentien Enr* (division de Services Forestiers de Mont-Laurier Ltée) est le seul soumissionnaire conforme.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-300-00-768, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard octroie le contrat pour la fourniture d’une niveleuse, suivant les spécifications prévus à l’appel d’offres TP2014-10 et soumission à *Équipement Laurentien Enr* (division de Services forestiers de Mont-Laurier Ltée) pour la somme de 331 590\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. URBANISME

Dépôt de la
liste des permis

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal les tableaux comparatifs des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement de avril et mai 2014 ainsi que le comparatif de mai 2013.

Point reporté en
juillet

10b) Aide financière – Revitalisation du Village – Point reporté en juillet

Point reporté en
juillet

10c) Demande de dérogation mineure numéro 2014-018, rénovation du revêtement extérieur, 167, montée du Val-de-Loire – Point reporté en juillet

Rés. : 2014-156
Demande de PIIA
2014-019

10d) Demande de PIIA, numéro 2014-019, installation d'une enseigne, 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198

CONSIDÉRANT la demande de PIIA no 2014-019 visant l'installation d'une enseigne au 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-019, aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire obtienne un permis d'enseigne;
- Que les autres enseignes sur la propriété soient enlevées;
- Que l'enseigne soit éclairée par un col de cygne;
- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2% de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-157
Demande de PIIA
2014-020

10e) Demande de PIIA, numéro 2014-020, rénovation, au 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198

CONSIDÉRANT la demande de PIIA no 2014-020, visant la rénovation du toit et des balcons et garde-corps, au 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-020, aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire obtienne un permis de rénovation;
- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2% de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-158
Demande de PIIA
2014-021

10f) Demande de PIIA, numéro 2014-021, visant l'installation d'une enseigne au 1936, chemin du Village, lot 3 958 491

CONSIDÉRANT la demande de PIIA, numéro 2014-021, visant l'installation d'une enseigne au 1936, chemin du Village, lot 3 958 491;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-021, aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire obtienne un permis d'enseigne;
- Que l'enseigne soit éclairée par un col de cygne;
- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2% de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Rés. 2014-159
Demande de PIIA
2014-022

10g) Demande de PIIA, numéro 2014-022, travaux de rénovation, au 1468, chemin Lapointe, lot 3 958 264

CONSIDÉRANT la demande de PIIA, numéro 2014-022, visant à repeindre les encadrements des portes et fenêtres, au 1468, chemin Lapointe, lot 3 958 264;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-022, aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire obtienne un permis de rénovation;
- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Rés. 2014-160
Modification à la
demande de PIIA
2014-013

10h) Modification à la demande de PIIA numéro 2014-013 (1929 chemin du Village)

CONSIDÉRANT la demande de modification du PIIA, numéro 2014-013, visant à repeindre les encadrements des portes et fenêtres, au 1929, chemin du Village, lot

3 958 042;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-013 révisée, aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire obtienne un permis de rénovation;
- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Point reporté en
juillet

11a) Entente avec Activac – Point reporté en juillet

Rés. : 2014-161
Tarification pour
les vignettes
nautiques

11b) Tarification pour les vignettes nautiques

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de fixer les tarifs annuels pour les vignettes nautiques pour la saison 2014.

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard fixe les tarifs annuels pour les vignettes nautiques pour la saison 2014 suivant les montants prévus en annexe.

ADOPTÉE

ANNEXE

TARIFICATION POUR LES VIGNETTES NAUTIQUES

Contribuable résident : 90\$ par bateau/année (lavage inclus)

Contribuable non-résident : 320\$ par bateau/année (lavage inclus)

Villégiateur : Toute personne qui réside pour au moins 3 nuitées ou plus dans un établissement de villégiature reconnu par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (camping, chalet, auberge) 80\$ par bateau/jour pour un maximum de 320\$/semaine

Non-résident et non contribuable : 320\$ par bateau/jour

Résident locataire : Toute personne détenant un bail de location d'une habitation 90\$ par bateau/année (lavage inclus).

12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Rés. : 2014-162
Mandat du

12a) Mandat du Comité culturel

Comité culturel

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu d’établir le mandat et mode de fonctionnement du Comité culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le document préparé par le Comité tient compte de la politique culturelle de la municipalité ainsi que des grandes orientations du conseil municipal ;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard entérine le mandat et mode de fonctionnement du Comité culturel, tels que prévus en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

13. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

Rés. : 2014-163
Aide financière
aux associations
et organismes

13a) Aide financière aux associations et organismes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir financièrement les associations et organismes œuvrant pour le bénéfice des citoyens de Saint-Adolphe-d’Howard dans la poursuite de leurs mandats;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au 02-470-00-971, 02-620-00-971 et 02-701-90-971 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard octroie une aide financière aux associations et organismes, suivant la liste jointe en annexe à la présente résolution, pour un montant total de 16 713\$.

QUE l’aide financière soit payée en 2 versements. Le 2^e versement sera payable sur présentation de pièces justificatives avant le 31 octobre 2014.

ADOPTÉE

Aides financières- Associations et organismes	\$
Association des propriétaires du Domaine Bastien	
Association des propriétaires du Domaine des Lacs	1 000 \$
Association pour la protection du Lac-du-Cœur	200 \$
Association de la protection de l’environnement du Lac Travers	200 \$
Association des propriétaires du Petit lac Ste-Marie (Flamingo)	450 \$
Association des propriétaires du Lac de la Montagne	463 \$
Association des propriétaires du Domaine Alpine Inc.	1 000 \$
Association des propriétaires des Lacs Louise, Vert et Eaux-Vives	1 000 \$
Association des propriétaires du Lac Cornu.	
Association des propriétaires du Domaine de la Châtelaine inc.	400 \$
Association pour la protection de l’environnement du Lac Ste-Marie	1 000 \$

Association des propriétaires du Lac Beausoleil	200 \$
Association des propriétaires du Domaine St-Denis	200 \$
Association des propriétaires des Quatre-Lacs	200 \$
Association des propriétaires du Lac Beauchamp	200 \$
Association pour la protection de l’environnement du Lac Bois-Franc	
Association des propriétaires du chemin des Lacs-Boisés	200 \$
Association du Lac-des-Trois-Frères	
Association pour la protection de l'environnement du Lac St-Joseph	1 000 \$
Association des propriétaires du chemin du Moulin	
Association des propriétaires de la Place Jalna	
Association des propriétaires Les Amis du Lac Wilson	200 \$
Association des propriétaires du Lac Chevreuil	
Association des propriétaires du Lac Gémont	200 \$
Association pour la protection de l’environnement du Petit lac Long	1 000 \$
Les Petits Dolphins	200 \$
Association de tennis	2 000 \$
Club LIONS	650 \$
La Fabrique	1 000 \$
4 Saisons d’Adolphe	400 \$
Club de pétanque – 4 Saisons d’Adolphe	150 \$
Club de karaté de Saint-Adolphe-d'Howard	1 200 \$
Association des sports nautiques de Saint-Adolphe-d'Howard	2 000 \$
TOTAL au 10 juin 2014 : AIDES FINANCIÈRES 2014	16 713 \$

Rés. : 2014-164
Soutien financier
aux Petits Dolphins
pour l’embauche
d’une monitrice

13b) Soutien financier aux Petits Dolphins pour l’embauche d’une monitrice

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soutenir financièrement les Petits Dolphins afin de leur permettre d’embaucher une monitrice pour un camp d’adolescents à l’été 2014;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au 02-620-00-971 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard octroie une aide financière aux Petits Dolphins pour l’embauche d’une monitrice pour l’été 2014 au montant de 2 000\$.

ADOPTÉE

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. : 2014-165
Système de
communication

14a) Système de communication

CONSIDÉRANT l’importance d’optimiser la transmission des informations aux citoyens

en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Somum Solutions pour la fourniture et l'implantation d'un système de communication téléphonique;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-XXX-00-331 (prendre sur 02-190-00-522) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe/secrétair-trésorière adjointe -- Le 10 juin 2014 --

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard octroie un contrat à Somum Solutions pour la fourniture et l'implantation d'un système de communication, suivant l'offre de service du 22 mai 2014, au montant de 9 740\$, taxes en sus, incluant pour la première année du contrat, les coûts d'entretien et de service annuels récurrents de 3 900\$;

ADOPTÉE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rés. 2014-166
Appui à Attitude
Montagne

15a) Appui à Attitude Montagne

CONSIDÉRANT le projet d'Attitude Montagne d'établir son entreprise dans la municipalité afin d'y exploiter une paroi d'escalade et d'offrir plusieurs activités de plein-air telles que l'orientation et le ski hors-piste;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce projet cadre parfaitement avec la mission de développement de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard appuie Attitude Montagne et qu'une lettre signée par la Mairesse soit transmise à l'entreprise afin de les aider dans leurs démarches de financement et d'implantation.

ADOPTÉE

16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2014-167
Levée de
l'assemblée

19. CLÔTURE À 20 H 55

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée.

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe